

## FICHE MÉDIA

<b>Sujet : Création d'un Fonds bleu pour la protection de l'eau</b>	<b>Coût : 650 M\$ au cours du mandat Entrée en vigueur : 2023</b>
<b>Résumé de la proposition :</b> <b>Création d'un Fonds bleu avec un financement de 650 M\$ au cours du mandat afin d'agir sur la protection et la qualité de nos lacs et rivières</b>	

### Contexte et problématique

Personne ne peut le nier : l'eau fait partie du patrimoine du Québec. Dix pour cent de notre territoire est d'ailleurs recouvert d'eau douce. Avec ses dizaines de milliers de rivières et plus de trois millions de plans d'eau, le Québec possède 3 % des réserves en eau douce renouvelables de la planète. La protection de l'eau douce fait l'unanimité au Québec. Cependant, divers enjeux en affectent l'accessibilité et la qualité :

- La disponibilité des eaux souterraines varie selon les régions du Québec et en fonction des conditions climatiques. Résultat : les municipalités vivent de plus en plus souvent des pénuries d'eau.
- Le portrait des contaminants dans les eaux usées des principales villes et municipalités québécoises n'est pas complet, ce qui ne permet pas au gouvernement d'établir les bonnes solutions et mesures pour mieux protéger la santé et l'environnement.
- Les lacs continuent de faire face à différentes menaces, comme les plantes aquatiques exotiques envahissantes, des taux de phosphore trop élevés, des épisodes d'algues bleu-vert, sans compter les impacts croissants des changements climatiques. Les riverains sont inquiets, avec raison, de la santé de leurs lacs.
- Plusieurs cours d'eau contiennent trop de pesticides.
- La biodiversité des rivières du sud du Québec est de plus en plus pauvre : la moitié des espèces d'amphibiens et de reptiles sont dans une situation précaire et le taux d'oxygène de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent se détériore.
- Les redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau par les industries n'ont pas été augmentées depuis 2011.

## Proposition

**La Coalition Avenir Québec propose la création d'un Fonds bleu, doté d'une enveloppe de 650 M\$, pour améliorer la protection et la qualité de nos lacs et rivières.**

Ce fonds sera en partie financé par l'entremise de l'augmentation de la redevance sur l'eau. Sa création rendra nos actions pour la protection de l'eau beaucoup plus efficaces et transparentes. De plus, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques aura la charge de coordonner toute l'action gouvernementale pour plus de cohérence et une meilleure concertation.

Ce Fonds financera les mesures existantes, pourra les bonifier et permettra de financer de nouvelles initiatives. Par exemple :

- Instaurer un nouveau programme pour la mise aux normes des installations sanitaires individuelles (nouveau programme et maintien du crédit d'impôt actuel);
- Améliorer le financement du Réseau de surveillance volontaire des lacs;
- Créer un programme de nettoyage des berges de rivières;
- Bonifier nos actions de lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes;
- Améliorer nos connaissances afin de prévenir les pénuries d'eau;
- Investir davantage pour mieux caractériser la composition des rejets municipaux;
- Soutenir davantage les agriculteurs dans la revégétalisation des bandes riveraines.

**Entrée en vigueur :** Dès 2023

**Coût total :** 650 M\$ au cours du mandat

## Informations complémentaires

Le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau s'applique depuis 2011. Toutes les industries qui prélèvent ou utilisent 75 mètres cubes d'eau et plus par jour sont visées.

Le taux de la redevance est fixé à 0,0025 \$ par mètre cube d'eau utilisé, à l'exception de l'eau servant à certaines activités, dont l'embouteillage, pour lesquelles le taux de la redevance est fixé à 0,07 \$ par mètre cube. La redevance rapporte environ 3 M\$ par année et est versée dans le Fonds du domaine hydrique de l'État.

Rappelons qu'un projet de loi exigeant une révision tous les trois ans des redevances sur l'eau a été déposé en juin dernier par le gouvernement. Ce projet de loi sera redéposé si la Coalition Avenir Québec reprend le pouvoir.